

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant ACADÉMIE POWER PLAY ACADEMY INC.	Numéro de permis 2016694	Date d'inspection Le 21 mai 2021	
Nom de l'établissement Académie Powerplay Academy		Numéro de téléphone (506) 853-7529	
Adresse 257 rue des Erables Dieppe NB E1A 9B1			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Ashley Kelly		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
28(3) Le lieu d'exploitation d'un établissement agréé respecte : a) les normes d'éclairage, de ventilation et les autres normes générales de santé que prévoit la Loi sur la santé publique.	28(3)(a)	21 mai 2021	
Commentaires : En ce qui concerne les protocoles Covid-19, le dépistage n'a pas été effectué avant l'entrée de l'inspectrice dans le centre. Une fois l'administrateur arrivé, le dépistage a été effectué et l'inspectrice a inscrit dans le registre des visiteurs. Tout le personnel doit connaître les procédures de contrôle des visiteurs qui arrivent. Tous les autres protocoles Covid-19, y compris le lavage des mains, les horaires de nettoyage, les regroupements, sont respectés.			
30(3) L'exploitant entretient l'aire de jeu intérieure de l'établissement agréé de telle sorte à assurer la sécurité des enfants.	30(3)	21 mai 2021	21 mai 2021
Commentaires : Le micro-ondes dans la salle des enfants de 2 ans a un long cordon qui pend à un endroit où un enfant pourrait l'attraper. Cela pourrait permettre au micro-ondes d'être tiré vers le bas sur un enfant. Ce cordon doit être solidement fixé au mur ou le micro-ondes doit être déplacé. La lacune est maintenant conforme.			
31(3) L'exploitant entretient l'aire de jeu extérieure de l'établissement agréé de telle sorte à assurer la sécurité des enfants.	31(3)	21 mai 2021	21 mai 2021
Commentaires : L'inspectrice note qu'il y a deux cuisines de jeux avec des pièces cassées qui sont tranchantes. Ces articles doivent être retirés. L'inspectrice a également trouvé un morceau de seau cassé qui comporte également des pièces tranchantes. La lacune est maintenant conforme.			
36(6) Le lit portatif, le matelas de sieste ou le matelas d'un lit d'enfant ou d'un parc pour enfant est lavable et étanche ou est couvert d'une enveloppe étanche.	36(6)	04 juin 2021	
Commentaires : Quelques tapis de sieste sont usés dans les coins et ne sont plus non absorbants. Ces tapis de sieste doivent être remplacés.			
39(2) L'établissement agréé est pourvu d'un espace distinct et sous clé qui est hors de la portée des enfants pour ranger : a) les produits toxiques, les produits chimiques et les produits d'entretien;	39(2)(a)	21 mai 2021	21 mai 2021
Commentaires : L'inspectrice a trouvé un aérosol d'ambiance sur une armoire. Cet article est marqué " garder hors de portée des enfants " et doit être verrouillé sous clé. La lacune est maintenant conforme.			

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
40(1) L'exploitant d'un établissement agréé veille à ce que les effets personnels de l'enfant qui y est bénéficiaire de services, qui y sont apportés, notamment les peignes, brosses, brosses à dents, serviettes, débarbouillettes, literies, sucettes et tétines : a) portent une étiquette indiquant le nom de l'enfant.	40(1)(a)	26 mai 2021	
Commentaires : L'inspectrice a remarqué que certaines bouteilles d'eau ne sont pas étiquetées. Tous les objets personnels des enfants doivent être étiquetés.			

Commentaires généraux
L'inspectrice a observé des enfants en train de se promener, de jouer dehors et de prendre leur goûter et leur déjeuner.

original signé par

Ashley Kelly

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 21 mai 2021

Date

original signé par

Émilie Henry Falardeau

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 21 mai 2021

Date